

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2017 à 19h30

N° délibérationDate de convocationDate d'affichageD2017-06-058 septembre 20178 septembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice Présents Absents exc. Absents Votants
15 13 2 0 14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge Mme LUBNAU Dominique Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas M. GIRARD Guy Mme CAISSUTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne M. FALLITO Giovanni M. MARTIN Michel

M. MULLER Jean-Marie Mme PREVOT Nadège
M. POINSIGNON Gilles Mme BOULANGE Rachel

Etaient absents excusés

M. MARION Julien

Mme MARTIGNON Sonia Pouvoir à PREVOT Nadège

Objet :: Vente de terrains communaux zone de l'école

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 approuvant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de l'école, comprenant l'aménagement d'un parking, d'une voirie de liaison et la construction d'un local communal, à la société **IMHOTEP Architecture**, sise 93 rue de Metz à TALANGE :

VU la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le maire à déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur de la CCHCPP ;

VU l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 accordant le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement communal ;

VU le projet d'aménagement de la zone de l'école à Silly-sur-Nied et la commercialisation de parcelles communales à construire :

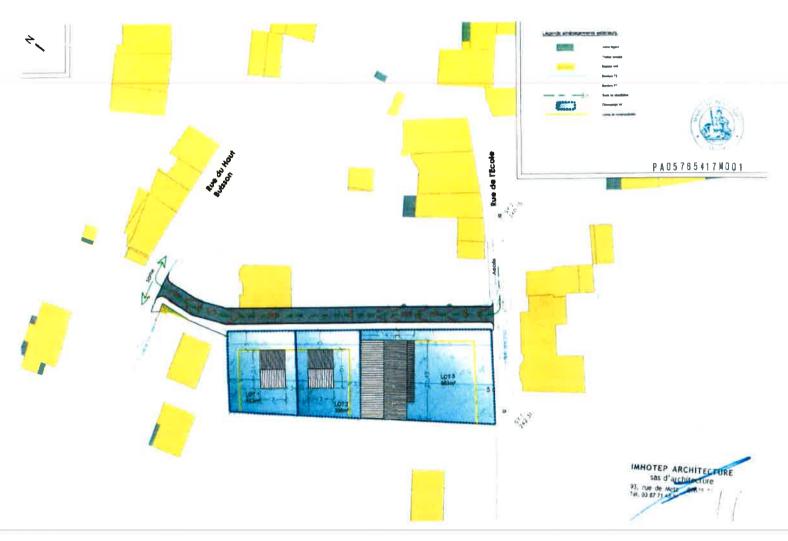
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des acheteurs potentiels souhaitent acquérir la parcelle section 1 lot 1 d'une surface totale de 4.03 ares et la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3.96 ares.

Le prix de la parcelle viabilisée serait fixé à 12.500 € l'are.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente de ces parcelles et sur le montant de la transaction.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la vente de la parcelle section 1 lot 1 d'une surface total de 4,03 ares soit 50.375 € et la vente de la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3,96 ares soit 49.500 €.
- **APPROUVE** le prix de vente de ces parcelles à 12.500 € l'are soit 50.375 € pour la parcelle section 1 lot 1 et 49.500 € pour la parcelle section 1 lot 2.
- AUTORISE le maire ou son premier adjoint, Nicolas OLEKSIUK à signer le compromis de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 14 septembre 2017 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

